Service seniors
3A/AAD/AMM – Dem attrib

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ALLOCATION MENSUELLE MUNICIPALE

Madame	Monsieur
Nom :……	Nom :……
Prénom :……..	Prénom :……..
Adresse :……94000 CRETEIL	
Téléphone :……..	
E-mail :……	

Référent administratif du demandeur, si besoin :
Nom : …… Prénom : …… Adresse : …… ……..... Téléphone : ……... E-mail : …….....

Sollicite l'attribution d'une allocation mensuelle municipale.

Information sur l'utilisation et la protection de vos données personnelles :
Dans le cadre du traitement de votre dossier, vous acceptez que vos documents et vos données personnelles soient utilisées et exploitées par l'équipe en charge de l'instruction dans un fichier du système d'information du service séniors du Centre Communal d'Action Sociale.
Pour rappel, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification ou de destruction de vos données personnelles directement auprès du service séniors du Centre Communal d'Action Sociale, par courrier simple.

- ☑ Le demandeur certifie avoir pris connaissance des informations liées à ses données personnelles.
- ☑ Le demandeur accepte les conditions d'utilisation des données personnelles.

À Créteil, le …….

Personne(s) concernée(s)
Signature(s) :

Demande à retourner au CCAS Service seniors
2bis, place S. Allende 94010 CRETEIL CEDEX
Pour tout complément d'information : 01.49.56.36.90

ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE A UNE DEMANDE D'ALLOCATION MENSUELLE MUNICIPALE

(à remplir et signer par le demandeur ou son tuteur)

Etat des revenus du patrimoine
Année 2023

Je soussigné(e), ***NOM et PRÉNOM*** :……

Atteste que l'état des revenus de mon patrimoine se compose de la façon suivante (*cocher obligatoirement une case par question*) :

- **Revenus de placements** (***joindre le(s) relevé(s) des intérêts au 31/12/2023***) :

-	Livret d'épargne populaire	□ oui	□ non
-	Livret d'épargne	□ oui	□ non
-	Livret A	□ oui	□ non
-	Livret bleu	□ oui	□ non
-	Bons du Trésor	□ oui	□ non
-	Bons anonymes	□ oui	□ non
-	Livret épargne logement	□ oui	□ non
-	Plan épargne populaire	□ oui	□ non
-	Plan épargne logement	□ oui	□ non
-	SICAV	□ oui	□ non
-	Actions	□ oui	□ non
-	Obligations	□ oui	□ non
-	Assurance vie	□ oui	□ non
-	CODEVI	□ oui	□ non
-	Livret développement durable	□ oui	□ non
-	Autres placements financiers	□ oui	□ non

- **Revenus fonciers** (*joindre justificatif du montant annuel perçu*) :

□ oui □ non

A Créteil, le

Signature

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre âgé de 65 ans ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail (pour les couples, cette condition doit être remplie par chacun des membres du couple).
- Habiter Créteil depuis au moins 2 ans.
- Remplir les conditions pour bénéficier, le cas échéant, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).
- Avoir obtenu toutes les prestations (pensions et allocations d'aide légale) auxquelles le demandeur peut prétendre.
- Disposer de ressources inférieures à 80 % du SMIC pour une personne seule et à 125 % pour un couple.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Documents à déposer, sur rendez-vous uniquement,

au SERVICE DES SENIORS

Service Instruction

2 bis, place Salvador Allende (locaux situés face à l'hôtel de ville)

Tél. : 01.49.56.36.90

1- ETAT CIVIL

- Carte d'identité, ou
- Carte de séjour, ou
- Carte de réfugié délivrée par l'OFPRA

2- JUSTIFICATIFS DE RESIDENCE A CRETEIL DEPUIS AU MOINS 2 ANS

- Pour les personnes **locataires** ou **propriétaires** :
 - un justificatif **de moins de 3 mois* et**
 - un justificatif **datant d'au moins 2 ans***

quittance de loyer, facture EDF-GDF ou France Télécom…

- Pour les personnes **hébergées** à titre gratuit :
 - une **attestation d'hébergement**
 - un justificatif **de moins de 3 mois***
 - un justificatif **datant d'au moins 2 ans***

courrier d'un organisme faisant apparaître **votre nom** et **l'adresse** de votre hébergement.

3- PIECES JUSTIFICATIVES CONCERNANT LES RESSOURCES

- Avis d'impôt sur le revenu 2023 (sur les revenus 2022)
- Nom(s) et coordonnées avec notification d'attribution des différents organismes qui vous versent une pension (retraite principale et retraites complémentaires, pension d'invalidité, attestation paiement CAF, retraite de réversion…etc.)
- **Justificatif d'attribution récente,** de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) à récupérer sur votre espace personnel sur le site de la CNAV et **attestation paiement CAF** pour l'Allocation Adulte handicapée (AAH).
- **Relevés bancaires des 2 derniers mois** ou attestation de votre banque sur la même période justifiant du paiement de **l'ensemble de vos pensions, rentes viagères et autres ressources même non-imposables**
- Attestation ci-jointe relative aux revenus du patrimoine 2023, dûment complétée, et accompagnée, le cas échéant, des pièces justificatives**,** y compris pour les revenus de capitaux soumis au prélèvement libératoire
- **Relevé(s) des intérêts au 31/12/2023** si compte(s) d'épargne

4- RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL

Informations importantes

- Votre demande ne pourra être instruite que lorsque vous aurez fourni toutes les pièces demandées. Si les justificatifs nécessaires ne sont pas fournis dans les deux mois, la demande sera classée sans suite.

- Le versement éventuel de l'allocation mensuelle ne pourra être effectué qu'à compter de la date de déclaration de dossier complet.

- La prochaine révision de cette allocation sera appliquée à compter du 1er avril 2024. En conséquence, les bénéficiaires devront fournir au service des Seniors les documents nécessaires à cette révision. Un courrier individuel fixant éventuellement une date de rendez-vous pour la constitution du dossier sera adressé par le service. Sans réponse à cette convocation ou pour le dépôt du dossier, le versement de l'allocation sera suspendu et ne pourra reprendre qu'à compter de la date à laquelle le dossier sera déclaré complet. Aucun versement rétroactif ne pourra être effectué.